

**Prix Amélioration de la qualité des soins  
et prise en charge des patients**

---

Les directives  
anticipées...  
Ça nous anime !

# HÔPITAUX DU SUD MANCHE

---

Confrontés aux mêmes questionnements, des professionnels de santé des Hôpitaux du Sud Manche ont mis sur pied une formation d'une journée et demie qui invite à une réflexion collective et à une évolution des pratiques autour d'un sujet qui nous concerne tous : les directives anticipées.

« On va jouer aux playmobils ? » Posée par une aide-soignante dès les premières minutes de la formation, la légèreté de la question contraste avec le sérieux du sujet. C'est exactement l'effet recherché par les concepteurs de cette journée consacrée aux directives anticipées. Proposée à l'ensemble des professionnels des Hôpitaux du Sud Manche, la formation vise notamment à dédramatiser et à faciliter la communication autour d'un sujet complexe et délicat à aborder sur les droits des malades et des personnes en fin de vie. Introduites en 2005 puis renforcées avec la loi dite Claeys-Leonetti du 2 février 2016, les directives anticipées « expriment la volonté de la personne relative à sa fin de vie en ce qui concerne les conditions de la poursuite, de la limitation, de l'arrêt ou du refus de traitement ou d'acte médicaux ». Un poster affiché dans la salle de formation les résume autrement : « C'est une déclaration écrite qui indique vos volontés pour votre fin de vie si un jour vous étiez en situation de ne plus pouvoir vous exprimer. Elles permettront au médecin de connaître vos souhaits en matière de traitements médicaux. Leur rédaction n'est pas obligatoire, c'est un acte libre. » Les professionnels de santé doivent porter à la connaissance du patient la possibilité de rédiger ses directives anticipées et, s'il le souhaite, de l'accompagner dans leur rédaction.

## Une nouvelle approche sur un sujet sensible

« Patients comme soignants associent trop souvent les directives anticipées à la fin de vie. Or ce n'est pas exclusif. Il y a plein d'autres situations où l'on peut aborder le sujet » assure Olivier Delachenaïs. Ce coordinateur des dons d'organes des Hôpitaux du Sud Manche a été confronté sur le terrain à des difficultés dans l'expression et la rédaction des directives anticipées. Une situation partagée par les professionnels dans l'ensemble des services, dont Marina Leblatier, infirmière faisant fonction de cadre de santé en chirurgie, et le Dr Laurence Quintane, chirurgienne, qui ont rejoint Olivier au sein d'un groupe de travail. Ensemble, ils ont imaginé cette formation sur les directives anticipées avec plusieurs objectifs en ligne de mire : surmonter les appréhensions des professionnels, combattre les idées reçues, partager les expériences, faire évoluer les pratiques mais aussi renforcer la confiance des soignants tout comme celle qui les lie aux patients et résidents. « Plutôt que d'aborder les directives anticipées sous un angle juridique et technique, nous recentrons les débats sur le respect des besoins et des souhaits de la personne avant tout » résume Olivier Delachenaïs. Interactive et conviviale, la formation élaborée repose sur plusieurs leviers : un outil pédagogique ludique, une méthodologie participative, un cadre rassurant pour les professionnels et un kit d'outils.

## Une invitation aux échanges et à la réflexion collective

« J'ai des difficultés à remplir le formulaire », « Je suis souvent à court d'arguments pour présenter les choses », « C'est délicat de faire remplir des directives anticipées à un patient juste après lui avoir annoncé un cancer »... Un tour de table en début de journée permet de recueillir les nombreux questionnements des aides-soignantes, infirmières et cadres de santé réunies ce jour-là. Elles sont ensuite invitées à composer des équipes de 4 et à se réunir autour du plateau de jeu au centre de la pièce. L'animateur leur annonce les règles, similaires à celles du *Trivial Pursuit*, ainsi que les thèmes qui seront traités : réglementation (16 questions jaunes), pratique soignante (15



« Aborder les directives anticipées collectivement contribue à faire évoluer nos pratiques et à être plus à l'aise avec ce sujet, dans l'intérêt des patients. »

**Olivier DELACHENAIS**  
Coordinateur des dons d'organes et tissus



La formation est toujours co-animée par des professionnels eux-mêmes confrontés à l'expression des directives anticipées. Ici une chirurgienne, une cadre de santé et un coordinateur des dons d'organes.

questions rose), représentations (19 questions bleue) et cas cliniques (6 cas blanc). La partie peut alors commencer.

Comment mettre en exergue les directives anticipées dans le dossier patient pour ne pas les oublier ? Faut-il informer la personne de confiance qu'elle a été désignée comme telle ? Un patient demande les différences entre tétraplégie, paraplégie et hémiparaplégie, que dois-je lui répondre ? Voici un aperçu des questions posées dans un cadre bienveillant, chacun partageant ses connaissances. Lorsqu'une équipe n'a pas la réponse, la discussion s'ouvre à l'ensemble des participants. *« Cela fonctionne très bien car tout le monde est sur un pied d'égalité, estime Marina Leblatier, co-animatrice de la formation. Nous avons aussi fait le choix de réunir des équipes qui ont des situations de travail assez équivalentes pour pouvoir échanger sur les mêmes thèmes. Tout le monde apprécie le concept et ressort apaisé. »*

L'après-midi est consacrée à la présentation d'outils mis à disposition des professionnels tels qu'un glossaire, une affiche au format A3 indiquant les grandes étapes du processus de rédaction des directives anticipées et deux posters adressés aux patients, l'un sur les directives anticipées, l'autre sur la personne de confiance. Finalité de tous ces outils : les déployer dans les services. Un bilan de leur appropriation sera d'ailleurs dressé dans 3 mois à l'occasion d'un RETEX où chaque participant pourra notamment partager les difficultés rencontrées sur le terrain afin d'envisager des améliorations.

### Intégrer les directives anticipées dans le parcours de soins

La journée se termine comme elle a commencé, par un tour de table. L'occasion de dresser un premier bilan de la formation. Qu'en pensent les participants ? *« Le système de jeu permet d'avoir des réponses succinctes en faisant participer tout le monde, ça libère la parole, comme un cercle de discussion »* constate Aurélie Énée, cadre de santé qui voit désormais les directives anticipées comme *« un projet de soins à part entière qui relève de la responsabilité de tous les soignants »*. Ce



*« Nous offrons un espace de réflexion, de collaboration et de prise de recul pour se sentir plus en sécurité avec un sujet sensible pour tout le monde. »*

#### Marina LEBLATIER

Faisant-fonction cadre de santé en chirurgie



*« Ce qui se dit ici reste ici »* tient à rappeler Olivier Delachenaïs avant d'engager les discussions.



**Comme au Trivial Pursuit, l'équipe choisit une thématique selon son jet de dé. Si sa réponse est correcte et dans le temps imparti, elle remporte un camembert. Sinon la discussion est ouverte à tous.**

regard est aussi partagé dans les services, auprès des agents déjà formés : « Depuis la formation nous sommes plus à l'aise et nous abordons les directives anticipées comme un soin et une dynamique d'équipe car tout le monde est concerné, pas seulement un médecin ou une infirmière qui va collecter les informations auprès du patient » témoigne Élodie Varin, faisant-fonction cadre de santé, bénéficiaire de la formation il y a plusieurs mois. « Les directives anticipées ne sont pas la mission d'un professionnel en particulier, c'est la mission de tous, confirme Olivier Delachenaïs. Aborder le sujet à plusieurs auprès du patient peut aussi contribuer à diminuer le stress et à augmenter la confiance. »

### Une démarche à partager

« Notre objectif est que l'ensemble des professionnels de la direction commune bénéficie de cette formation et de cette approche » précise Nathalie Bisson, Coordinatrice des soins et Directrice qualité et gestion des risques, en référence aux 5 autres établissements du groupe hospitalier Mont Saint-Michel. « Sans oublier que cette formation est corrélée à une traçabilité repensée » précise-t-elle. Un volet « volontés » a en effet été créé dans le dossier numérique patient afin de collecter de façon pluridisciplinaire les informations concernant les volontés exprimées par le patient au cours des soins. Ces informations doivent notamment contribuer à dégager une problématique de soin, à être au plus proche des besoins du patient et à lui éviter de répéter voire recommencer à exprimer ses souhaits. Ambition de l'ensemble de la démarche : « Que les directives anticipées permettent d'instaurer un dialogue plus serein entre patients, résidents, familles et soignants. »



**« Les directives anticipées peuvent aussi aider les soignants et les familles. C'est un droit du patient qui doit être absolument respecté. »**

#### **Nathalie BISSON**

Coordinatrice des soins,  
Directrice qualité et gestion  
des risques

## L'action en bref

### OBJECTIFS

- Permettre aux professionnels de santé de se sentir davantage en confiance pour aborder les directives anticipées, sans générer de blocages.
- Comprendre l'importance des souhaits et besoins dans la démarche de soins.
- Appréhender les directives anticipées comme un outil de respect et de dignité pour les patients/résidents.

### PUBLIC

Tous les professionnels de santé.

### PROGRAMME

1 journée avec jeu le matin et présentation du kit d'outils et de cas cliniques l'après-midi suivie, 3 mois plus tard, d'une demi-journée de retour d'expérience.

## Les Hôpitaux du Sud Manche en chiffres

- 1 625 agents dont 125 médecins.
- 8 000 interventions chirurgicales.
- 900 lits et places répartis sur 3 sites : Avranches, Granville et Villedieu-les-Poêles.

